

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/386

DATE DE CONVOCATION

Le 24 juin 2021

OBJET :

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DES EMPLOIS
PERMANENTS -
CREATION D'EMPLOI**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher
aujourd'hui, à la porte de la Mairie,
le compte rendu de la délibération ci-
contre et qu'il n'a été fait aucune
observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 30 juin 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Eugène Coudre, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusées : Madame Carla GRECO, Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le temps de travail du poste,
- Le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet afin d'assurer les missions au service comptabilité/finances suite à la mutation de l'agent qui occupait le poste et la nécessiter de créer un emploi permanent de Brigadier-Chef Principal à temps complet afin de renforcer le service Police Municipale ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet afin d'assurer les missions de responsable de l'urbanisme et des services techniques

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- La création d'un emploi permanent de Brigadier-chef principal ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour :

- Filière : Administratif
- Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs
- Catégorie : C
- Grade : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 4
- Nouvel effectif : 5

- Filière : Administratif
- Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs
- Catégorie : C
- Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

et

- Filière : Police
- Cadre d'emploi : Agent de police municipal
- Catégorie : C
- Grade : Brigadier-Chef principal
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre et aux articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé électroniquement par : Sylvain
SARAGOSA
Date de signature : 05/07/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le
maire de la commune de
Chaumontel